

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

| Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent | Nom de la personne publique responsable |
|---|--|
| C.C.P.A 117 rue Pierre Passemard 69 210 L'ARBRESLE Mail : marion.ribon@paysdelarbresle.fr pour le zonage « eaux pluviales » sylvia.notin@paysdelarbresle.fr pour le zonage d'assainissement | Monsieur Pierre Jean Zannettacci, Président de la C.C.P.A |

| Zonages concernés par la présente demande | | |
|---|--------------------------------------|-----|
| Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées : | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement : | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement : | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |

| Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s) |
|---|
| <p>La commune de Lentilly révisé son PLU.</p> <p>Le zonage d'assainissement et le zonage pluvial étant des annexes sanitaires du PLU, la CCPA a souhaité mettre en cohérence ces deux documents avec les nouvelles orientations d'urbanisation de Lentilly.</p> |

| Caractéristiques des zonages et contexte | | |
|---|---|---------------------------|
| Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement du zonage des eaux pluviales. ▪ Révision du zonage d'assainissement | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? | 29/11/2010 | |
| Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ? | Environ _____ m ² | Environ _____ ha |
| Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre) | Le territoire concerné est le territoire communal de Lentilly (cf. carte du zonage des eaux pluviales et carte du zonage d'assainissement) | |
| Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ PLU en vigueur et en cours de révision (en parallèle du zonage). | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ PLU Lentilly | 25/08/2015 (dernière modification) | |
| Si le(s) document(s) est / sont en cours d'élaboration / <u>révision</u> / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ? | Le PLU est en cours de révision. | |
| La réalisation / révision / modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration / <u>révision</u> / modification du document d'urbanisme ? | Oui celle du PLU | Non |
| Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) : | <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du risque d'inondation par ruissellement pour définir les zones constructibles ; - Intégration des règles de gestion des eaux pluviales et des eaux usées dans le règlement du document d'urbanisme. | |
| Le(s) PLUi / PLU / carte communale, en vigueur, font / fait-il (elle) ou ont/a-t-il (elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Préciser les études : <ul style="list-style-type: none"> ▪ « Etude de ruissellement et zonage eaux pluviales » 2018-2019 ; ▪ Révision du zonage d'assainissement 2019 (SGA initial datant de 2010) | | |

| Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées | | | |
|--|-----|----------|------------|
| Êtes-vous / intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs) ? | Oui | Non | |
| Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a t il été réalisé ? | Oui | Non | Limitrophe |
| Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone conchylicole ? | Oui | Non | Limitrophe |
| Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de montagne ? | Oui | Non | Limitrophe |
| Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ? | Oui | Non | Limitrophe |
| Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre de protection des risques d'inondations ? | Oui | Non | Limitrophe |
| → Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) Plan de Prévention des Risques Inondation de la Brévenne et de la Turdine ; Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Yzeron. Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Azergues. | | | |
| Le territoire dispose-t-il de cours d'eau de première catégorie piscicole ? | Oui | Non | |
| Le territoire dispose-t-il de réservoirs biologiques selon le SDAGE ? | Oui | Non | |
| Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) - | | | |
| Y a-t-il une zone environnementale sensible à proximité telle que : Natura 2000 ? | Oui | Non | |
| ZNIEFF1 ? | Oui | Non | |
| Zone humide ? inventaire des zones humides SYRIBT | Oui | Non | |
| Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ? La Brévenne est un corridor | Oui | Non | |
| Présence connue d'espèces protégées ? | Oui | Non | |
| Présence de nappe phréatique sensible ? | Oui | Non | |
| → Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) | | | |
| Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du | | Bon état | |

| | | |
|---|--|--------------------------------------|
| SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)? | | |
| Nom de la (des) Masse(s) d'eau superficielle : L'Azergues à l'aval de la Brévenne (FRDR568b) : Bon ; La Brévenne à l'amont de la confluence avec la Turdine (FRDR569b) : Bon. | | |
| Nom de la (des)Masse(s) d'eau souterraine ▪ Socle Monts du Lyonnais, beaujolais, mâconnais et chalonnais - BV Saône (FR_DG_611) : Bon. | | |
| Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? | Oui : | <input checked="" type="radio"/> Non |
| Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ? | <input checked="" type="radio"/> Oui : | Non |
| Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ? | <input checked="" type="radio"/> Oui : SCOT Ouest Lyonnais | Non |

| Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées | | |
|---|--------------------------------------|---|
| Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ? ▪ La commune prévoit d'urbaniser plusieurs secteurs du territoire communal à court, moyen ou long terme. Les révisions de zonages d'assainissement Eu et Ep ne prennent pas en compte les projets notés « 2AU ». Ces secteurs feront l'objet de révisions futures du PLU et de ses annexes sanitaires dans un second temps. ▪ Les deux zonages présentés ne portent que sur les zones pouvant être urbanisées à court et moyen terme. | Oui : | Non |
| Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ? | Séparatif : | <input checked="" type="radio"/> Unitaire : |
| Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

| Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine | | | |
|---|----------------|-----|------------|
| Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ? | Oui | Non | |
| Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ? | Oui | Non | |
| Les contrôles des assainissements non collectifs sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? | Oui | Non | |
| Les non-conformités ont-elles été levées ? <u>partiellement</u> | Oui | Non | |
| Sont-elles en cours d'être levées ? <u>partiellement</u> | Oui | Non | |
| Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface sans objet parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ? | Oui | Non | Sans-objet |
| La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ? | Oui | Non | |
| Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ? | Oui | Non | |
| Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ? Oui : rejets en fossés d'eaux pluviales et réseaux d'eaux pluviales essentiellement | Oui : | Non | |
| La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps sec ? | Oui | Non | |
| La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps de pluie ? Oui et non : pics constatés sur une année mais conformité ERU pour autant du système. Cf. rapport sur la révision du zonage d'assainissement et fiches travaux mises en œuvre par la CCPA pour réduire les eaux claires parasites des réseaux d'assainissement | Oui | Non | |
| La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge de façon saisonnière ? | Oui | Non | |

| Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine | | |
|---|--|-----|
| Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ? | Oui : Diagnostic défaillance en place | Non |
| Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ? | Oui : Travaux prévus pour réduire l'apport des | Non |

| | | |
|---|--|------------|
| | <p>eaux claires parasites permanentes sur les réseaux : diminution des coûts énergétiques sur les postes de relèvement des eaux usées et sur la station de traitement notamment.</p> | |
| <p>Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> |

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

| Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine | | |
|--|---|--------------------------------------|
| Existe-t-il des risques ou enjeux liés à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| de ruissellement ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| de maîtrise de débit ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| d'imperméabilisation des sols ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| Lesquels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ruissellements en zones agricoles et en zones naturelles provoquant des inondations au droit des zones urbanisées. | | |
| Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| Lesquelles : Application des règles issues des différents PPRNi présents sur la commune de Lentilly par le service instructeur des documents d'urbanisme de la CCPA en lien avec le SOL. | | |
| Quelles ont été les raisons de leur mise en place ? Inondations | | |
| Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des corridors d'écoulement → Les nouvelles zones d'urbanisation se situent en dehors. | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...) ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des propositions ont été formulées dans le cadre de l'étude de ruissellement menée en parallèle du zonage. | <input checked="" type="radio"/> Oui : | Non |
| Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |

| Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Selon quelle fréquence ? Certaines parties des réseaux d'eaux pluviales sont dimensionnées pour des occurrences de l'ordre de 1 an à 10 ans, provoquant des débordements pour ces périodes de retour. | | |
| Dues à une mise en charge par un cours d'eau ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ? crues importantes de 2008 | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Avez-vous subi des coulées de boues ? | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Avez-vous subi des glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ? | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Autres | | |
| Votre territoire fait-il parti d'un SAGE en déficit eau ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| Votre territoire fait-il parti d'une Zone de Répartition des Eaux ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

| Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Des prescriptions ont-elles été proposées ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Si oui, lesquelles ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préconisations de traitement des eaux pluviales au droit de chacun des projets dans le cadre du zonage des eaux pluviales : rétention, infiltration, ... | | |
| La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Si oui lesquels et pour quel objectif ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'enrochements au droit d'un cours d'eau ; ▪ Redimensionnement de réseaux d'eaux pluviales ; ▪ Mise en séparatif de certains secteurs du territoire communal ; ▪ Augmentation du volume de stockage du bassin eaux unitaires de Lentilly ; ▪ Autres fiches travaux de mise en conformité du système de collecte des eaux usées. | | |
| Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |

| Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ? |
|--|
| Le zonage d'eaux pluviales ainsi que la révision du zonage d'assainissement relèvent d'une mise en cohérence du PLU avec ses annexes sanitaires. |
| À la vue des problématiques rencontrées et de l'absence d'aménagement dans des zones naturelles remarquables sur le territoire communal de Lentilly, nous estimons qu'une étude environnementale n'est pas nécessaire. |

A L'Arbresle le 17/06/2019.

Robert ALLOGNET
Vice-Président



